



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE
DE LA STRATEGIE DE L'ETAT,
DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES MOYENS

Mission Veille Stratégique
et Observatoire des Territoires

Castelsarrasin le 8 juin 2011

Implantation de la LGV dans le Tarn et Garonne

Commission consultative du 27 mai 2011, groupe 2
17 h Délégation Territoriale d'Aménagement Castelsarrasin

Personnes présentes:

- Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne, accompagné du sous-préfet de Castelsarrasin et de représentants des services de l'Etat (préfecture : M. Richet, DDT : M.M. Duquesne, Massip et Armengaud, DREAL : M. Pichot);
- Mme Sylvia Pinel, députée de la 2ème circonscription du Tarn-et-Garonne
- RFF : représenté par M. Castan, chef de pôle GPSO à Toulouse, accompagné de Mme Leclercq, et de M. Pasquier du bureau d'études Arcadis.
- Les communes suivantes, représentées par leur maire, adjoint, ou délégué :
 - Angeville, M. Lacassagne, maire,
 - Castelferrus, M. Dupuy, adjoint,
 - Castelmayran, M. Giavarini, maire et M. LAGARRIGUE, adjoint,
 - Caumont, M. Bouchene, adjoint,
 - Cordes-Tolosannes, (Mme Salanche, adjointe,
 - Castelsarrasin, M. Dagen, maire,
 - Saint-Aignan, M. Bence, maire,
 - excusé : M. Capayrou, maire et conseiller général de St Nicolas de la Grave,
- Les communautés de communes suivantes :
 - Communauté de communes de Castelsarrasin-Moissac : M. Dagen
 - Communauté de communes de Sère Garonne Gimone : M. Bence
- Le Conseil Général représenté par M. Maire, Directeur des Services Techniques
- La Région Midi Pyrénées, représentée M. Benos, chargé de mission LGV

Monsieur le préfet ouvre la séance en rappelant les différentes étapes de l'évolution du projet : après la définition du fuseau, les membres des commissions consultatives ont donné un avis sur les hypothèses de tracé à comparer (janvier 2011).

Ces dernières ont été étudiées et comparées afin de déterminer les plus pertinentes. Le résultat de l'analyse comparative a été présenté aux élus en avril 2011 qui se sont exprimés sur le résultat de cette analyse comparative. RFF propose aujourd'hui un « tracé à approfondir » qui intègre le résultat de l'analyse comparative et de la concertation.

Monsieur le préfet rappelle le calendrier : la prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu à Bordeaux le 23 juin afin de valider le tracé préférentiel. Préalablement pour le lot 2 (de Agen à Toulouse), un comité territorial examinera ce tracé le 16 juin.

Les réunions des commissions consultatives ont pour objet de préparer ces deux réunions importantes.

Depuis la présentation des hypothèses, RFF a confronté les différentes hypothèses et présentera le fruit de l'instruction du dossier, et ce qui pourrait être le tracé préférentiel du point de vue des différents impacts : environnement, fonctionnalités, techniques/coûts.

L'avis des élus est donc important afin de bien lister les recommandations soumises par le préfet du département au comité de pilotage.

Le projet de tracé définitif devrait être établi vers la fin de l'année, ce qui permettra à RFF de préparer le dossier d'enquête d'utilité publique, avec l'étude d'impact, l'enquête devant se dérouler dans le courant 2013, pour une mise en service de la LGV en 2020.

Mme la députée souhaite que toutes les recommandations des élus soient bien ciblées, il faut donc bien définir les zones où persistent des difficultés de façon à poursuivre la réflexion jusqu'à la décision définitive.

1) Présentation du projet de tracé à approfondir par RFF :

Monsieur Castan présente, à partir d'un diaporama, la méthode d'analyse des différentes hypothèses (programme d'études et de concertation, confrontation des enjeux et des impacts sur chaque tracé). L'ensemble de ces travaux permet de proposer une hypothèse de tracé à approfondir.

Puis il passe à la présentation du projet de tracé préférentiel sur les tronçons du tracé (secteur J), situé sur les communes représentées au groupe 2.

Sur les 3 hypothèses étudiées, RFF propose d'approfondir l'hypothèse 243, tout en soignant le passage à Bénis.

RFF commente dans le détail l'hypothèse de tracé 243 : Castelmayran, on évite par le sud le hameau de Garde Boué, ouvrage d'art sur le ruisseau St Michel, tranchée couverte pour la descente vers la Garonne, et traversée de la Garonne par un viaduc, au sud du hameau de Bénis. Remontée vers St Porquier au nord du hameau de Saint André.

M. Castan présente l'hypothèse de tracé grâce à une maquette en 3 dimensions, ce qui permet de mieux mesurer les impacts sur l'environnement. Le film correspondant à ces maquettes 3D est disponible sur le site de GPSO.

2) Observations générales :

Une question est posée au sujet d'un hameau situé à 65 mètres de la ligne, il semble souhaitable qu'une proposition d'acquisition soit effectuée ; RFF répond que sur cette distance, en principe il n'acquiert pas l'immobilier. Chaque question immobilière doit être analysée au cas par cas.

M. le maire de St Aignan rappelle la demande qu'il formule depuis le début du rétablissement de toutes les voiries.

A ce sujet, RFF étudiera plus précisément les questions de continuité des axes structurants; pour les autres une concertation s'engagera avec les partenaires locaux afin d'examiner les situations de l'ensemble des liaisons sur le territoire et la manière d'y répondre, mais vraisemblablement, d'autres solutions que le rétablissement de la voirie à l'identique dans certains cas seront proposées (rabattement sur une autre voirie par exemple).

M. Castan répond que les rétablissements feront l'objet d'une concertation rapprochée avec les élus et responsables concernés.

M. le maire de Castelmayran indique qu'au droit du coteau de Pèlemoutou, il existe un phénomène d'écho dont il faudra tenir compte. Sur les phénomènes de ce type, ils seront analysés dans la phase suivante et les réponses seront données à l'automne. Le traitement du bruit est visé par cette seconde phase.

3) Tour de table des communes présentes :

Caumont :

- Il convient de protéger le hameau de Jamounet.
- Le hameau de Castagnat se trouve à une cinquantaine de mètres, et sera impacté : quelle réponse apportera RFF si les maisons ne sont pas acquises ?. Il s'agit notamment du traitement du bruit. Plusieurs autres cas sont cités : Nicco est situé en bordure de remblai ; Malecare (M. et Mme Richard) est située également en bordure.

Castelmayran :

- Franchissement du ruisseau à une hauteur de 11 mètres.
- A Gayssou, l'entreprise TPM est directement visée par la ligne. Aux hameaux de Mondous et Poutès, la ligne passe sur une maison et à proximité d'une autre.

Castelferrus :

Il est fait observer que l'optimisation passe peut-être par un tracé intermédiaire entre le 243 et le 245. Mme Dupuy et Mme Riols (hameau de Baros) se voient couper complètement leurs exploitations alors qu'en rapprochant le tracé du lieu-dit Figuery en évite l'impact sur les bâtiments d'exploitation.

Cordes Tolosannes :

La ferme de M. Lanoë au lieu dit La Barraque est impactée, le passage de la ligne posera un problème de la gestion de l'exploitation.

Castelsarrasin :

Il est fait état que le tracé 245 permettait de limiter la démolition de maisons à Bénis (2 maisons), et que c'était ce tracé qui était le moins impactant pour la commune de Castelsarrasin.

Il est répondu que pour éviter 2 maisons à Bénis (qui auraient été situées à moins de 40 mètres du tracé), le projet en sacrifiait 4 plus en amont.

Une seconde observation concerne le passage en bordure des serres de la famille Costa Magne et la maison nouvelle, ce qui nécessite une réponse particulière à l'exploitant. Il est ensuite signalé que sur St Porquier, la ligne passerait sur 2 villas récentes (maison Roques).

Enfin M. le maire de Castelsarrasin demande des éclaircissements sur les bases de travaux : En effet, il a été fait état, dans le document d'analyse des tracés, de la possibilité d'une base de travaux, à Bénis, en zone inondable sur des terres alluviales (ce qui ne semble pas très pertinent compte tenu de la qualité de ces terres pour l'agriculture).

Monsieur Castan indique que les sites potentiels ont été recensés. La présence de la ligne existante Castelsarrasin/Beaumont de Lomagne représente un critère qui paraissait favorable à l'installation d'une base de travaux car elle offre la possibilité d'un approvisionnement par voie ferrée. Cependant, compte tenu de la présence de la zone inondable, le site à proximité de Bénis poserait de sérieux problèmes : il est peu probable.

L'opportunité de la ligne existante pourrait ainsi être exploitée en dehors de cette zone inondable. Entre Bordeaux et Toulouse, il y aurait deux bases de travaux. L'implantation potentielle de ces bases de travaux sera présentée à l'été.

En conclusion M. le préfet précise que :

- Dans les études acoustiques, il faudra bien prendre en considération les problèmes d'écho.
- La question de la cohérence des exploitations devra être traitée, et la manière dont il sera répondu aux questions posées par les exploitants directement touchés par le passage de la ligne.
- Il faudra également que RFF réponde aux habitants dont les habitations situées à proximité de la ligne seront maintenues, mais qui sont directement impactées par le passage de la LGV.
- Sur les indemnités, il faudrait que RFF soit en mesure d'apporter d'ores et déjà un certain nombre d'informations pour répondre aux demandes.

Questions diverses :

Urbanisme: M. Castan précise que sur les 79 demandes de permis de construire, 40 ont fait l'objet d'accord et 7 de sursis à statuer et 27 d'avis défavorables, 5 se situaient hors fuseau. Avec la confirmation d'un tracé préférentiel, il y aura une diminution des sursis à statuer et des refus.

Consultation du public : au 25 mai (traitement des avis en cours), il est recensé près de 4000 avis émis (Internet), dont 15 % pour le Tarn-et-Garonne, principalement dans le secteur de Campsas-Pompignan. Le traitement des avis « courrier » est en cours.

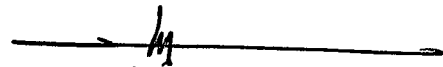
Conclusion :

Les procédures d'optimisation du tracé à approfondir (le tracé 243) se dérouleront pendant l'été, puis de nouvelles réunions des commissions consultatives se tiendront à l'automne.

Mme Pinel souhaite un langage clair de la part de RFF, afin que les ajustements qui ne sont pas possibles ne fassent pas naître de nouveaux espoirs. L'opinion de M. le Maire de Castelsarrasin rejoint celui de Mme Pinel.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le préfet remercie l'ensemble des participants, et clôt la réunion.

Le Préfet



Fabien SUDRY